

## Extrait des délibérations

du Conseil Général



N° CG 2006/III – 7°/11 Séance du 23 juin 2006

## APPROBATION DES STATUTS DU FUTUR ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la création de l'établissement public interdépartemental d'archéologie dénommé « Service interdépartemental d'archéologie rhénan » au 1<sup>er</sup> septembre 2006, avec transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et ayant son siège à Sélestat.
- ❖ Approuve les statuts de cet établissement.
- ❖ Adopte la clef de répartition du montant des contributions des deux Départements.
- Désigne les quatre membres titulaires et quatre suppléants qui siègeront au conseil d'administration au titre du Département du Haut-Rhin :

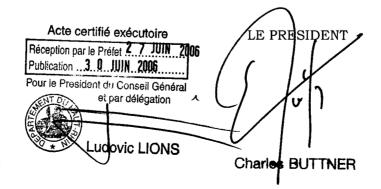
Titulaires: Suppléants:

M. Charles BUTTNER M. Daniel WEBER

M. Charles WILHELM M. Christian CHATON

Mme Brigitte KLINKERT M. Michel HABIB

M. Michel HABIG M. Pierre SCHMITT



Adopté .....voix contre .....abstentions